

2BTS AV

- Gestion de la production
- Image
- Montage
- Son

2DNMADe

- SI
- ENT

3DNMADe

- SI
- ENT

cochez le dipl¹ me pr[®]par[®]

- 2DSAA

DOCUMENTS A RETOURNER IMPERATIVEMENT

- ☐ Récapitulatif des pièces du Dossier d'inscription 2024-2025 (également en téléchargement)
 - ☐ Fiche d'urgence à renseigner
 - ☐ Fiche de décharge de responsabilité
 - ☐ Fiche d'adhésion à la Maison Des Lycéens

Documents à joindre au dossier :

- ☐ Notification de la bourse universitaire
- ☐ Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé
- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant
- ☐ Une attestation d'assurance en responsabilité civile et accident pour l'année universitaire 2023/2024

Une contribution volontaire aux frais de reprographie, de 70 euros, vous est demandée (par chèque à l'ordre de: lycée des Arènes).

Documents à consulter sur l'ENT :

- ☐ Règlement intérieur (toute inscription au lycée vaut acceptation de ce document)
- ☐ Charte informatique (toute inscription au lycée vaut acceptation de ce document)

ATTENTION : Les étudiants n'ayant pas rendu leur dossier ne seront pas

inscrits Le dossier à compléter et à rendre au plus tard le JEUDI 30 MAI :

au bureau 145 de Mme FERRI (scolarité pédagogique)

(ou par courriel au bureauddfarennes@gmail.com)

Rappel: date limite d'inscription, dépôt du dossier au plus tard le
JEUDI 30 MAI 2024



La Provisoire : Nathalie BOUVIER

Elève : Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....
.....
.....

En cas d'accident l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Responsable 1 : Qualité Nom prénom :

N°Portable : N°Domicile : N°Travail :

Responsable 2 : Qualité Nom prénom : Portable :

N°Portable : N°Domicile : N°Travail :

Nom et n° de téléphone d'une autre personne à contacter :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, PAI, PPS ...) :

NOM et N° de tél du médecin traitant.....

- DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire -

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée, à l'attention de Mme Roussaly, infirmière de l'établissement, ou directement par mail : anne.roussaly@ac-toulouse.fr

Remarques : En cas de maladie ou de handicap (même léger), il est possible de demander la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) et ou d'aménagements pour les examens : en informer le plus tôt possible l'infirmière ou la vie scolaire.

En cas de PAI, PPS, PAP préexistant, merci d'en informer également l'infirmière ou la vie scolaire dès l'inscription.

Attention : Les médicaments prescrits par le médecin, à prendre sur le temps scolaire, même pour une courte période, doivent être obligatoirement déposés à l'infirmerie avec une copie de l'ordonnance.

Signatures :



DECHARGE DE RESPONSABILITE

Pour les trajets liés aux activités pédagogiques hors établissement

Je soussigné.e, étudiant.e, majeur.e
ou responsable pour les mineur.e.s

NOM Prénom

Classe

Accepte de me rendre par mes propres moyens sur les lieux d'activités
pédagogiques de tournage et autres hors établissement pendant
l'année scolaire 2024/2025.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

.....

.....





Maison des lycéens



Rentrée 2024

Votre cotisation est indispensable au bon fonctionnement de cette structure.

Que vous y participiez ou non, vous investissez dans la vie du lycée des Arènes et dans sa culture d'établissement.

LA MAISON DES LYCÉENS

À l'image des élèves qui évoluent en passant du collège au lycée, les activités socio-éducatives passent un cap à partir de la classe de seconde. Alors que les collégiens connaissent le foyer socio-éducatif et un panel d'activités pilotées et gérées par des adultes, le lycée des Arènes a fait le pari de la **MaisonDes Lycéens**.

Qu'est-ce que c'est ?

L'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.

La différence réside essentiellement dans le mode de gestion et de fonctionnement de cette structure. La **MDL** est une association loi 1901 (comme les foyers socio-éducatifs), mais **le bureau est constitué par des élèves majeurs pour les postes de Trésorier et de Président**.

Ce sont donc des élèves des « grandes classes » qui font vivre ce pôle d'activités extra-scolaires et décident des orientations, des activités à proposer aux élèves de toutes les sections.

La mixité sociale liée au recrutement de nos élèves et la diversité des filières, de la seconde aux BTS, permettent une ouverture et des échanges riches.

L'apprentissage de l'autonomie et la responsabilisation de ses acteurs est, vous l'aurez compris, un enjeu majeur de ce type de structure. Une personne ressource (personnel d'encadrement de l'établissement) porte toutefois un regard vigilant sur le bon fonctionnement de la MDL et offre une garantie de pérennité à cette association dont le bureau évolue au gré des années scolaires.

Les activités :

Du **théâtre d'improvisation**, de la **photo**, des **sorties ski**, du **jeu de GO**, de la **pratique instrumentale**, de la **BD- Manga**, un **ciné-club**, la supervision du « **bal de promo** » etc. Ces ateliers fonctionnent du lundi au vendredi et sont encadrés par des élèves volontaires ou des animateurs extérieurs.

La MDL participe également à différentes actions favorisant l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur. En s'alliant aux associations d'anciens élèves, aux actions de prévention. En aidant au financement de voyages scolaires et en servant de caution morale et financière

La cotisation :

Elle est au même niveau qu'à la rentrée dernière : **15 €**.

Seules exceptions pour le théâtre d'improvisation et le jeu de Go qui sont animés par des professionnels, rémunérés au tarif conventionné. Pour ces deux activités, une cotisation annuelle supplémentaire de 20 € sera demandée aux participants.

Adhésion facultative

Joindre un chèque à l'ordre de La Maison des Lycéens du Lycée des Arènes

Nom : Prénom : Classe :

Je participe aux frais de fonctionnement de la MDL : ☐ OUI ☐ NON

☐ Je joins un chèque de 15€